REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE THEHILLAC

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 056-215602509-20260213-DCM05_2026-DE

Séance du Conseil Municipal du 13 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le 13 février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de THEHILLAC, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en mairie, sous la présidence de Christian LEMEE, Maire. Date de convocation : 7 février 2026.

PRESENTS : Messieurs BENOIT Pascal, BOUGRO Corentin, GUILLAS Michel, HAUROGNÉ Gilles, LEMÉE Christian, MAILLARD Jean-Claude, Mesdames CHAUDET (CHEVREUX) Alexandra, JOGUET Françoise, PETIT (QUÉAU) Karen, TRESSEL Angélique.

POUVOIRS :
Mathieu PLAUD donne pouvoir à Christian LEMÉE
Mikaël MUROS LE ROUZIC donne pouvoir à Gilles HAUROGNÉ

SECRETAIRE : Corentin BOUGRO

Conseillers en exercice : 12

DCM05/2026 Contribution Fonds de Solidarité pour le Logement

Le Fonds de Solidarité pour le logement est affecté au financement de l'accès et du maintien dans le logement. Il est géré par le Conseil Départemental du Morbihan qui propose aux communes et aux communautés de communes de participer à son financement à hauteur de 0,10€ par habitant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote cette participation soit 62,00€ pour la commune de Théhillac avec une population source I.N.S.E.E. de 620 habitants.

Fait et délibéré à Théhillac,
Le 13 février 2026
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de Séance
Corentin BOUGRO

Le Maire,
Christian LEMEE

MAIRIE DE THEHILLAC (Morbihan)

Affiché le : 27 FEV. 2026
Transmis à la Préfecture de Vannes le : 27 FEV. 2026